



## Droit des grand parent

-----  
Par Ninannana

Bonjour, je suis actuellement maman d'un bébé de trois mois, j'ai une relation très conflictuelle avec ma mère de mon conjoint lui également, celle-ci veut nous en poser de voir notre enfant de tenir toquer chez nous jusqu'à ce qu'on ouvre pour voir le petit, elle nous harcèle tous les jours pour avoir une photo et limite de l'harcèlement ne respecte pas mes choix en tant que mère elle me dit toujours que c'est sa chair à elle, au jour d'aujourd'hui j'ai décidé de réduire beaucoup les visites, car ça devient pesant, surtout depuis qu'elle se mêle des engueulades entre moi et mon conjoint et elle défend tout le temps son enfant alors qu'il est mauvais avec moi et encore une fois c'est entre nous deux, elle lui donne raison et en plus de ça elle m'en enfonce pour que ça parte loin entre lui et moi donc j'ai décidé de couper les ponts car elle est très toxique que ce soit elle ou la famille ils veulent faire par rapport à mon enfant qui n'a que trois mois, ils veulent obliger à le laisser aller dormir là-bas alors que je ne veux pas donc au jour d'aujourd'hui, elle me menace de saisir la Jaf pour avoir des droits de garde sur l'enfant, enfin plutôt des droits de grands-parents il veut beaucoup s'imposer alors qu'elle n'est que grand-mère. Ce n'est pas quelqu'un d'indispensable à ma vie. Au contraire, on ne lui parle presque pas, on était très proche à une époque, mais dès que j'ai compris son vice. J'ai arrêté et depuis ces pressions pression par rapport à mon enfant, qui n'a que trois mois qu'est-ce que je risque ? Ah oui, je voudrais rajouter aussi que ce logement n'est pas du tout adapté qu'il est insalubre moisi et que je ne veux pas que mon enfant aille là-bas, et même s'il aurait pas été le cas, je ne veux pas que mon enfant dorme Autre part qu'avec sa mère, il serait pu être chez la tante chez la s?ur etc. je ne veux pas. Pouvez-vous me dire ce que je dois faire ? Je l'avais supprimé suite à ça là elle m'a carrément bloqué mais elle me fait passer des messages comme quoi l'enfant elle va vite le récupérer. alors qu'il n'a que trois mois qui est très bien chez moi qu'il a tous ce qu'il faut qu'il est heureux et eux ils n'apportent pas plus dans sa vie

-----  
Par Marck\_ESP

Bonjour, bienvenue.

Votre belle-mère ne va pas « récupérer » votre bébé de trois mois. La menace de saisir le JAF est une stratégie classique d'intimidation.

Le JAF n'accordera jamais de droit de visite d'un week-end complet ou de nuitées à des grands-parents pour un enfant si jeune, d'autant plus si les relations sont rompues et que le logement est insalubre.

Si le juge estime que le conflit familial est trop violent et que cela nuit à l'équilibre du bébé, ou que la grand-mère est toxique/instable, il peut restreindre ses droits, voire les refuser.

Voilà, c'est donc à vous d'agir en voyant rapidement un AVOCAT en droit de la famille.

Vous pouvez prendre un rendez-vous gratuit dans une Maison de Justice et du Droit (MJD) ou un point d'accès au droit pour exposer la situation à un juriste.